



REGLEMENT FINANCIER – 2019/2020

1 - CONTRIBUTION DES FAMILLES et INTERNAT

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'établissement.

COMMENT CALCULER VOTRE CONTRIBUTION

Pour obtenir votre quotient familial :

Avis d'imposition sur les revenus. Joindre votre dernier avis d'imposition (sauf catégories E et F).

Indiquer le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition :R

Indiquer le nombre de parts fiscales sur votre avis d'impositionP

Diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales :QF

Vous reporter à la grille des tarifs.

Catégorie	Quotient familial	Contribution de Familles (pour tous les élèves)		Internat (à ajouter à la contribution des familles)
		2°	1° - Term	
A <input type="checkbox"/>	0 € à 5 800 €	629 €	660 €	4 202 €
B <input type="checkbox"/>	5 801 € à 8 800 €	885 €	928 €	4 202 €
C <input type="checkbox"/>	8 801 € à 12 170 €	1 215 €	1 272 €	4 820 €
D <input type="checkbox"/>	12 171 € à 19 700 €	1 398 €	1 457 €	5 315 €
E <input type="checkbox"/>	Au dessus de 19 701€	1 546 €	1 615 €	5 810 €
F <input type="checkbox"/>	Membre bienfaiteur	1 685 €	1 758 €	5 935 €

Famille nombreuse :

10% de remise sur la contribution des familles dès le 2^{ème} enfant scolarisé à NDA. Cette remise sera également appliquée si vous avez un enfant scolarisé au Collège Sainte-Marie de Blois. (Fournir un certificat de scolarité).

2 - DEMI-PENSION (cochez les jours où l'élève déjeunera à la cantine)

	Tarif	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
2 repas	464 €	<input type="checkbox"/>				
3 repas	695 €	<input type="checkbox"/>				
4 repas	925 €	<input type="checkbox"/>				
5 repas	1 150 €	<input type="checkbox"/>				

Le choix des jours de demi-pension pourra être modifié après remise de l'emploi du temps à la rentrée.

Famille nombreuse :

Pour 3 enfants demi-pensionnaires 15% de remise sur la demi-pension des 3 enfants.

Pour 4 enfants demi-pensionnaires 20% de remise sur la demi-pension des 4 enfants.

Pour les externes les repas sont facturés au prix unitaire de 7,05 €.

Règlement par prélèvement automatique ou chèque après facturation effectuée chaque fin de mois.

Un relevé « Self » est envoyé pour information à la famille.

3 – PRESTATIONS ANNEXES ANNUELLES

▪ APEL dont Abonnement Familles Education	26 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
▪ APEL Contribution de solidarité	10 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
▪ Casier élève	5 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
▪ Rentrée du dimanche soir (internes)	570 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
▪ Navette Paris-Blois (internes) 1 trajet le dimanche	23 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
▪ Chèque de caution des livres scolaires	150 €	Chèque non encaissé, à remettre le jour de la rentrée et qui sera rendu en fin d'année scolaire	

